

le 19 juin 2006

Les membres actuels de SkyTeam (autres qu'Aeroflot¹) confirment qu'ils viennent de recevoir une « communication de griefs » de la part de la Commission européenne. Ceci est une étape normale dans les enquêtes de la Commission européenne en matière de concurrence.

La direction générale Concurrence de la Commission européenne a ouvert une enquête sur SkyTeam en 2000, année de création de l'alliance. Le champ de l'enquête de la Commission - qui portait initialement sur Aeromexico, Air France, Alitalia, CSA, Delta Air Lines et Korean Air - a été étendu à Continental, KLM Royal Dutch Airlines et Northwest Airlines lorsque ces dernières compagnies ont rejoint l'alliance au mois de septembre 2004.

Les membres de SkyTeam vont étudier avec attention les éléments transmis par la Commission auxquels ils répondront à l'automne, et ils ne doutent pas qu'à cette échéance, un accord sera trouvé avec la direction générale de la Concurrence.

SkyTeam

L'alliance SkyTeam compte dix compagnies : Aeroflot, Aeroméxico, Air France, Alitalia, Continental Airlines, Czech Airlines, Delta Air Lines, KLM Royal Dutch Airlines, Korean Air et Northwest Airlines. En 2005, SkyTeam a été élue « meilleure alliance de l'année » par le mensuel américain Global Traveler Magazine. Pour d'autres informations, veuillez consulter le site www.skyteam.com.

¹ Aeroflot, dixième membre de SkyTeam depuis avril 2006, n'est pas inclus dans la communication de griefs.